

### *De quoi s'agit-il ?*

Depuis 2002, le Grand Lyon et l'État se sont mobilisés pour mieux assurer le droit au logement à ces personnes fragiles en initiant une démarche partenariale entre élus, bailleurs et gestionnaires de logements, professionnels des milieux sociaux et médico-sociaux, professionnels de la psychiatrie, associations et familles de malades.

**Le but de cette démarche est de favoriser l'accès et le maintien dans les logements des personnes en souffrance psychique.**

**Les objectifs opérationnels poursuivis sont :**

- **favoriser l'action commune entre les acteurs de la santé mentale, ceux de l'action sociale et médico-sociale, ceux du logement, ainsi que les usagers,**
- **définir des modes opératoires pour intervenir le plus en amont possible, mais également pour gérer au mieux les situations de crise,**
- **adapter la gamme de produits logements aux difficultés rencontrées par certains ménages (personnes isolées et/ou familles).**

Ce travail partenarial s'est d'abord ancré au niveau institutionnel autour de la construction collective de différents outils (Guide Santé Psychique et Logement entre autres) et d'une identité visuelle commune. Des formations action permettant de faire évoluer les pratiques professionnelles des acteurs de première ligne ont ensuite été expérimentées.

Ces formations action jouent un rôle indéniable dans le partage des connaissances et la mise en réseau des partenaires. Elles ont donc été retravaillées pour permettre un déploiement sur une quinzaine de territoires de la Métropole de Lyon et donner ainsi une nouvelle dimension à la démarche.

Parallèlement un blog ([www.spel-grandlyon.com](http://www.spel-grandlyon.com)) a également été mis en place. Il assure la capitalisation et la communication des outils et dispositifs de coordination mis en place sur la métropole.

Ce changement d'échelle a été rendu possible par la signature en avril 2013 d'une convention partenariale « Santé psychique et logement »<sup>1</sup>. Cette convention, qui fixe un véritable cadre de coopération entre partenaires, apporte ainsi légitimité et pérennité aux collaborations engagées sur le territoire de la Métropole de Lyon.

---

<sup>1</sup>Texte disponible sur le blog [www.spel-grandlyon.com](http://www.spel-grandlyon.com)

Les signataires de cette convention sont :

- le Grand Lyon,
- l'État,
- le Département,
- ABC HLM,
- l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes,
- les Centres Hospitaliers : Le Vinatier, Saint Jean de Dieu et Saint-Cyr au Mont d'Or,
- le Collectif Logement Rhône,
- la Coordination 69,
- l'Union Nationale de Familles ou Amis de Personnes Malades et Handicapées Psychiques (UNAFAM),
- l'Union Professionnelle du «logement accompagné» (UNAF),
- l'Union Syndicale de l'Immobilier Lyon Rhône (UNIS Lyon Rhône).

### *Pourquoi un guide pratique ?*

La question de l'accès ou du maintien dans un logement de personnes fragiles psychiquement implique de nombreux intervenants : professionnels du logement, de la psychiatrie, de l'action sociale et médico-sociale, familles, élus,...

Avoir une approche coordonnée de la problématique nécessite au préalable de connaître ses partenaires, leurs champs de compétences mais aussi leurs limites. C'est pourquoi le guide a été le premier outil mis en place en 2007, dans le cadre de la démarche « Santé psychique et logement ».

Apporter une meilleure lisibilité des partenaires impliqués dans le champ de la santé psychique et du logement, faire connaître l'action des différentes structures, leurs modes de fonctionnement et leurs cadres respectifs a constitué le premier pas vers un travail de réseau.

Par la suite, le comité de projet de la démarche « Santé psychique et Logement » s'est mobilisé pour actualiser le contenu de ce guide et contribuer à renforcer et étendre ce travail de réseau.

La première partie du guide est donc dédiée à la connaissance des partenaires et à leur cadre d'intervention. Les parties suivantes s'attachent à donner les clés des différents modes de prise en charge et à faire connaître les outils et dispositifs qui facilitent le travail de réseau sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La partie « Annuaire » rassemble enfin les coordonnées des différentes structures.